

Motion

(1439)

pour la réalisation de la liaison ferroviaire reliant la gare de Cornavin à la frontière près d'Annemasse par la Praille et les Eaux-Vives (CEVA) dans les meilleurs délais et pour un engagement suffisant de la Confédération et des CFF dans le cadre de la Convention de prestations pour la période 2003-2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les autorités genevoises ont déjà décidé d'injecter 36 millions de francs dans l'opération pour mener à bien les études nécessaires jusqu'au début des travaux ;
- que la classe politique locale unanime – fait rarissime à Genève – a apporté son soutien à ce projet ;
- que l'Assemblée fédérale a demandé par voie de motion au Conseil fédéral de proposer un financement fédéral adéquat ;
- que le Conseil fédéral a décidé (message à venir) que cette liaison faisait partie de la Convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF pour la période 2003 à 2006 et non de rail 2000 2^e étape ;
- que cependant seuls les travaux de planification ont été inscrits, le gros des crédits devant a priori être portés dans le programme 2007-2010 ;
- que l'horizon de fin des travaux est fixé à partir de 2007, planification jugée pour le moment ambitieuse par Berne ;
- que, cependant, l'Office fédéral des transports a, dans son communiqué de presse du 20 décembre 2001, précisé que les premiers travaux de construction d'une liaison entre la Praille et les Eaux-Vives étaient envisagés dans la période 2003 à 2006 déjà ;
- que le Conseil d'administration des CFF conserve la possibilité d'attribuer des montants supplémentaires en fonction de l'avancement des travaux conduits par le canton ;

- qu'il est important que Genève continue à présenter un front uni sur ce dossier vital pour son avenir ;
- que l'urgence de la réalisation d'un RER dans la décennie à venir est impérative pour éviter l'étouffement de toute la région franco-valdo-genevoise ;

invite le Conseil d'Etat

- à accélérer le rythme des études afin de les finaliser dans les plus brefs délais ;
- à présenter rapidement au Grand conseil une planification réaliste des travaux ;
- à déposer dans les meilleurs délais les projets de lois de financement des travaux ;
- à maintenir un contact régulier avec les autorités fédérales de façon à les convaincre de la pertinence de la planification genevoise et s'assurer de la plus grande part du financement fédéral par la convention de prestations 2003-2006 ;
- à examiner toutes les variantes possibles qui permettent malgré tout de démarrer les travaux dans les temps, en particulier dans l'hypothèse où la manne fédérale venait provisoirement à manquer ;
- à mobiliser la députation genevoise aux Chambres fédérales afin de tout mettre en œuvre pour permettre l'inauguration de cette liaison comme prévu en 2007, ce qui signifie suivre ce dossier au plus près, participer aux décisions législatives et politiques, et relayer au niveau fédéral la volonté politique unanime du canton de voir ce projet se réaliser au plus vite.